



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 8 avril 2024 à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 26 Montée Leblanc (lot : 5 090 711)

Demande de dérogation mineure (2024-0039) au 26 Montée Leblanc, lot 5 090 711 qui a pour objet de régulariser en zone RU-09:

- L'emplacement de la cabane à sucre qui est à environ 70 mètres de la maison au lieu de 200 mètres;
- La cabane à sucre est localisée sur un terrain de 39 236.9m<sup>2</sup> au lieu de 100 000m<sup>2</sup>;

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 5.9.2

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 8 avril 2024.

Donné à Ferme-Neuve, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 20 mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 20 mars 2024.

Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière